





Une équipe commerciale à vos côtés!

Chères productrices, chers producteurs,

À l'aube d'une nouvelle saison, notre équipe se mobilise pour vous apporter un accompagnement de proximité et une expertise approfondie, nécessaires à la réussite de vos cultures. Animés par l'envie d'innover et de perfectionner notre offre, nous œuvrons à renforcer la qualité de nos services. Grâce à notre équipe commerciale spécialisée en génétique végétale, nous sommes en mesure de vous fournir des conseils sur mesure et de vous guider de manière optimale dans vos productions. Cette année, plus que jamais, nous sommes engagés à vos côtés pour relever ensemble les défis et célébrer chaque succès.

Ensemble, cultivons un avenir prospère et durable. Nous vous souhaitons une saison horticole florissante!

René Richert - président de Ducrettet.



Stéphane GIAGRANDI 06 08 35 23 71 st.giagrandi@ducrettet.com





Jean-Marc RADUREAU 06 46 53 83 37 jm.radureau@ducrettet.com





Stéphane HENRY 07 86 35 42 06 st.henry@ducrettet.com









Richard POHARDY 06 77 92 86 50 ri.pohardy@ducrettet.com





Stéphane LAPERDRIX 06 86 42 47 62 st.laperdrix@ducrettet.com





Regine VARELA 06 60 76 15 04 re.varela@ducrettet.com





Marc LAGARDE 06 13 44 30 35 ma.lagarde@ducrettet.com







Laurent CABASSUT 06 38 95 04 26 la.cabassut@ducrettet.com Responsable Commercial











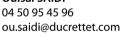
Nathalie CORON 04 58 64 00 20 na.coron@ducrettet.com



Emmanuelle JEANNE 04 50 95 45 91 em.jeanne@ducrettet.com



Ouisal SAIDI 04 50 95 45 96





Aurélie KHOMMANIVONG 04 50 95 45 94 au.khommanivong@ducrettet.com



Sabrina RICHER 04 58 64 02 04 sa.richer@ducrettet.com







SOMMAIRE

Catalogue Bisannuelles Collection Automne/Hiver

Ce catalogue présente une sélection de nos produits.

Les autres coloris et séries peuvent être consultés dans notre bon de commande.





Cyclamen

pages

2 à 5



Vivaces et feuillages

page



Fleurs bisannuelles

pages

7 à 27







Obtenteur spécialisé dans les plantes ornementales depuis plus de 175 ans. Benary a su rester une

entreprise familiale indépendante tout en devenant un acteur majeur dans la sélection de semences de fleurs à l'échelle mondiale. Leur savoir-faire se retrouve dans leurs produits qui présentent une uniformité et une qualité de fleur remarquable. Afin d'offrir la meilleure qualité de graines possible, Benary propose ses pensées ainsi que ses Viola Cornuta avec la technologie Be Green priming (traitement prégerminatif sans intrants chimiques et sans microplastiques).



Ducrettet, promoteur

de génétiques végétales !



Voici les pictogrammes pour vous guider tout au long du catalogue.



Nouveautés



Nos coups de cœur



Taille de plaque



Taille de rempotage



Plantes mellifères



Disponible en graines



DUCRETTET



Ducrettet







Lestoquéspotager

Période de floraison

Hauteur de plante

Largeur de plante

Plante à odeur florale



Les Toqués



lestoquespotager



Entreprise familiale spécialisée dans la production de jeunes plants depuis plus de 65 ans. Beekenkamp produit

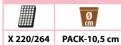
plus de 400 millions de plants sur 18 hectares de serres à haute performance. Depuis 2020, Beekenkamp livre ses plants dans la nouvelle plaque BKXTRAY rigide, adaptée aux rempoteuses. Grâce à leur investissement constant dans la recherche et l'innovation, ils continuent d'améliorer sans cesse la qualité et la santé de leurs plants.





Cyclamen Persicum

Smartiz®



MINI

Smartiz®

- Bonne résistance à la chaleur
- **Couleurs vives**
- Disponible en 12 coloris





Un mélange à liseré très lumineux et attractif!

Fleurs doubles, double durée!

Cyclamen Persicum

Petit Moulin























- Fleurs doubles à longue durée
- Très florifère
- Excellente tenue en terrasse et en patio

Cyclamen Persicum Metis®









MINI







Premier Victoria F1 parfumé !

Metis[®] Victoria

- Fleurs bicolores légèrement frangées blanc-rosé
- Port compact
- Feuillage marbré
- Floraison prolongée de l'été à l'automne
- Cycle de culture de 28 à 30 semaines
- Homogène et performant en extérieur

Cyclamen Persicum Djix MINI

10,5 cm



IDÉAL POUR LES CULTURES D'AUTOMNE

- **Excellente tenue de fleurs**
- Plante robuste





X 264







Cyclamen Persicum







MINI



IDÉAL POUR LES CULTURES D'AUTOMNE

- Motif de fleurs unique
- Série compacte et uniforme
- Floraison groupée

L'originalité en Mini!









Cyclamen Persicum

Midi +



10,5-12 cm

MIDI

- Série très homogène
- Le spécialiste de haute densité
- Idéal pour les ventes de septembre à janvier
- Mélange possible







Cyclamen Persicum

Indiaka®





MIDI

Magenta 53105



Fuchsia 53070





Les incontourna<u>bles !</u>









- Référence sur le marché
- Plante très facile à produire
- **Coloris uniques**
- Robuste, tenue inégalée en extérieur
- Disponible également en mélange

Cyclamen Persicum

Halios®





13-15 cm

MIDI

Halios® HD

- La référence du marché en Maxi
- Grosses fleurs élégantes
- Disponible en coloris séparés
- La série la plus homogène
- Plantes robustes, faciles à cultiver





Rouge Satisfaction® NEW





- Structure de plante robuste
- **Excellent pour des floraison tardives**
- Rouge intense avec bordure blanche



Cyclamen Persicum







MAXI



IDÉAL POUR LES CULTURES D'ÉTÉ

- Cyclamen de grande taille

- Production facile, bonne tenue au botrytus
- Disponible également en mélange
- Idéal pour les ventes d'octobre à janvier

























Hedera

Helix



- Plante polyvalente (grimpante ou rampante)
- Très résistante au froid
- Un incontournable en composition

























Anemone Harmony





















- Longue période de floraison



Anemone Harmony Double





























Myosotis des Alpes

Bellamy























Myosotis des Alpes

Savoie



















Bellinis perennis

Bella Daisy





















Bellinis perennis

Habanera[®]





















- Fleurs de grande taille
- Nécessite un hivernage
- Tiges robustes et résistantes

Bellinis perennis













- Fleurs semi-doubles 2-3 cm













Bellinis perennis

Tasso®













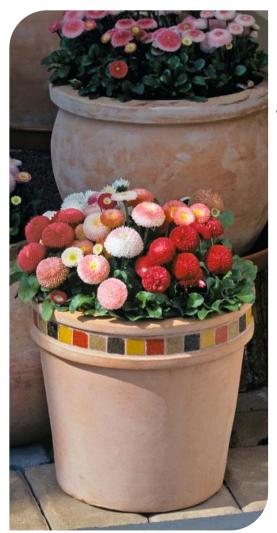
















Pâquerette plaque de BKX de 264

Primula obconica

Midi F1









































compact sont désormais reconnus en production, ainsi que par les consommateurs. Ses feuilles fermes ne contiennent pas de *Primine* et ne sont donc pas allergisantes. Pour optimiser de produire en pot de 14 ou en pot de 17 et cela fonctionne particulièrement bien en tricolore.



Primula polyanthus

Perola F1

































Éclat et endurance : la primevère qui fleurit longtemps sans perdre de sa beauté !



La floraison de Perola est portée par des tiges courtes, un atout majeur pour la conservation des fleurs. Ainsi, bien positionnées au-dessus du feuillage, les fleurs sont mieux aérées et moins sujettes au Botrytis. Autre atout, elles drageonnent, donnant ainsi plusieurs hampes florales. De ce fait, elles offrent une période de floraison prolongée, pouvant durer plusieurs semaines, voire plusieurs mois!





Primula polyanthus **Castillian**















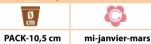
13

Primula acaulis





Castillian









Mini motte primevère



Primevère plaque BKX de 264









plantes faciles à trier pour la préparation des commandes ce qui augmentera votre rentabilité. Déclinées en 3 groupes de précocité ayant les mêmes caractéristiques.

Primula acaulis

Early F1

X 264 PACK-10,5 cm novembre -mi-janvier























EXCELLENT POUR LES VENTES EN DÉBUT DE SAISON

- Forme de feuilles rondes
- Peu ou pas de vernalisation

IDÉAL POUR LES VENTES EN DÉBUT À MI- SAISON

Minimum de froid pour initier la floraison



Primula acaulis

¥ 264	PACK-10.5 cm	mi-janvier mi février
	Ø	©





































Primula acaulis Late F1 mi-février - mi-mars X 264 PACK-10,5 cm

UTILISABLE POUR LE MILIEU ET LA FIN DE SAISON DE FLORAISON

























FLEURS BISANNUELLES



Primula acaulis

Megan



- Large gamme de couleurs



























Primula acaulis Megan Elcora

X 264

Ø PACK-10,5 cm

mi-février - mi-mars











Ranunculus asiaticus





compacte, peut être cultivée sans l'utilisation de régulateurs de croissance. La régularité permet de produire des potées ou des jardinières multicolores





Peu ou pas d'utilsation de régulateurs de croissance

Enracinement de Sprinkles® Dwarf (à droite) comparé à celui d'une variété témoin (à gauche)



Ranunculus asiaticus

riainal FI

Ø 13-17 cm 20-25 cm 17-30 cm mi-février - mi-avril



dense, dotée d'un système racinaire sain et robuste. Une floraison abondante avec des fleurs très

























Ranunculus asiaticus

Bloomingdale 11

X 264 13-17 cm 20-25 cm 20-25 cm mi-février - mi-avril

La seule série de renoncules proposant des tonalités uniques et complémentaires, avec des teintes qui évoluent plutôt que de simples coloris.















- Grandes fleurs
- Floraison précoce
- Port de plantes compact



Mini Motte Renoncule



Bloomingdale II plaque BKX de 264





Poinsettia

Mid Season











D'autres coloris sur notre fiche technique Poinsettia











DÉSIGNATION	TOLÉRANT AU FROID	TAILLE DE FLEURS	COULEUR DU FEUILLAGE	TAILLE DE POT	TEMPS DE RÉPONSE	DISPONIBILITÉ
Nordic Star	Oui	М	Vert foncé	10,5-13 cm	7,5 sem.	
Imperial Red	Non	М	Vert foncé	15-17 cm	8 sem.	Plaque targa et URC
Noblesse	Oui	L	Vert foncé	13-15 cm	8 sem.	

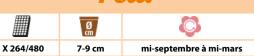






Viola cornuta

Petit



- Petites fleurs
- Longue période de floraison
- Très florifère







































































































Nos Mélanges d'automne/hiver



Inspire® Plus





















Tailles des fleurs



Cool Wave









Fleur d'environ 7,5 - 8,5 cm



Fleur d'environ 7,5 - 8,5 cm



Fleur d'environ 6 cm Fleur d'environ 5 cm

Viola wittrockiana

Cool Wave





















Mélange



Viola wittrockiana

Frizzle Sizzle





mi-septembre à mi-mars







Viola wittrockiana

Cats® Plus



- Pensée à moyennes fleurs
- Une belle gamme de couleurs
- Œl détaillé



Blue & Yellow











- Pensée à grosses fleurs
- Plantes uniformes
- Tiges florales courtes



























Viola wittrockiana Inspire® Plus



PACKS - 10,5 cm





- Pensée à grosses fleurs
- Plantes uniforme
- Tiges florales courtes
- Large gamme de coloris































celles d'une série témoin. La photo a été prise durant la semaine 40, pour une plantation réalisée en semaine 36.





insbure plus

La pensée à grosses fleurs la plus précoce et la plus homogène du marché. Elle se distingue par une meilleure ramification que ses concurrentes, reste compacte et présente une excellente résistance au froid. Grâce à sa polyvalence, elle devient la nouvelle référence!































27























Mélange













Ducrettet c'est aussi ...

Une gamme de jeunes plants de légumes et d'aromatiques en mottes collées



Basilic en plaque BKX de 264



Poivron en plaque BKX de 128

Une gamme complète de semences

Pour les livraisons de jeunes plants, un minimum de commande de 12 caisses par fournisseur et par semaine

est requis.

Jeune plant taille réelle

Semences de fleurs ou potagères pour la production de légumes



Retrouvez nos graines dans nos catalogues et sur notre site





compte client





Et rendez-vous sur www.ducrettet.com

- Notre gamme mise à jour en permanence
- 24h/24 et 7 jours/7
- Notre bon de commande à télécharger
- Nos autres catalogues en ligne ou à télécharger

Nos autres catalogues







Une gamme complète de semences et de jeunes plants horticoles

Semences de fleurs ou potagères pour la production de légumes















1 - Préambule

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de produits par la société graineterie a Ducrettet sas sauf accord spécifique préalable à la commande convenue par écrit entre les parties. En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve de ce dernier, aux présentes conditions générales de vente, sauf conditions particulières consenties par écrit par notre société à l'acquéreur. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle Nous nous réservons le droit d'actualiser ou de modifier les présentes conditions quelle que soit la date et sans préavis. L'utilisation par vos soins de ce site après telles actualisations ou modifications constituera votre engagement à respecter les présentes mentions légales dans leur nouvelle version. Définitions » produit » : graines, semences, plants, matériel de plantation et/ou autres marchandises et/ou services convenus.

2 - Recommandations

Les produits sont destinés à des professionnels en France métropolitaine. Il appartient à l'acheteur de vérifier la bonne adaptation de la variété commandée $\hbox{aux conditions de son exploitation. Toutes les informations concernant les produits et}\\$ leurs propriétés exprimées oralement ou par écrit par le vendeur sont données en toute bonne foi, mais ne sauraient constituer un engagement de la société quant aux propriétés ou à la conformité des produits

3 - Commande

Les commandes sont enregistrées sous réserve de bonne rentrée de nos marchandises et exécutées, sauf en cas de force majeure, avec la plus grande attention. Les affaires traitées par nos commerciaux ne nous engagent qu'après confirmation par notre société par une confirmation de saisie de commande. Les offres verhales expirent automatiquement si l'acheteur ne les accente pas par écrit sous 7 jours. Si l'acheteur accepte l'offre, le vendeur se réserve le droit de retirer son offre sous 3 jours ouvrables après réception de l'acceptation (par oral ou de façon écrite). Dans ce cas, aucun accord n'est signé entre les deux parties. En cas de rendement déficitaire, nous sommes autorisés à faire subir à la commande une réduction proportionnelle ; en cas de récolte nulle, nous sommes dégagés de toute obligation de livrer. Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée par l'acheteur. La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de l'ensemble de ses obligations envers la société, qu'elle qu'en soit la cause. Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie. Pour les commandes de graines inférieures à 50 € ht. un forfait de 9.90 € pour la préparation et le traitement s'ajoutera au frais de port. Les personnes avec lesquelles nous ne sommes pas en relations commerciales , sont priées d'accompagner leur première commande de leur numéro siret ou tva et d'un règlement égal au montant de sa valeur ou de nous payer en avance, ou encore de signer un formulaire de prélèvement automatique.

Les prix sont fixés dans nos tarifs publiés annuellement et sont susceptibles $de \ variation \ en \ cours \ de \ campagne. \ Toute \ commande \ pass\'ee \ vaut \ acceptation \ des$ tarifs en cours au jour de ladite commande. Les prix sont indiqués en euros et fixés hors taxes. La T.V.A. Au taux en vigueur, au jour de la facturation, ainsi que toute autre taxe éventuelle s'appliquera. Les offres écrites expirent automatiquement si l'acheteur ne les accepte pas par écrit sous 30 jours. Nos prix sont valables sauf erreur d'impression, et jusqu'à impression du tarif suivant où l'article se trouve mentionné. Le prix en vigueur est celui du demier tarif imprimé selon la quantité commandée par commande. Ils pourront exceptionnellement être modifiés sans préavis en cas de variation tangible du cours des changes ou de modifications importantes dans les conditions économiques et fiscales enregistrées par le vendeur. Les prix indiqués pour les différents produits s'appliquent lorsqu'ils sont commandés en une seule fois et par livraison. Le prix indiqué dans une colonne est applicable à partir de la quantité portée en haut de la colonne. Pour chaque ligne de semences commandées, il sera automatiquement appliqué un prix minimum de 4 €. En cas de commande dans des conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément par conditionnement pour la façon.

5 - Port et emballage

Pour toute commande, nous facturerons, en plus des marchandises, une somme forfaitaire correspondant aux frais de préparation et d'expédition, selon nos tarifs en vigueur au moment de la livraison.

6 - Annulation de commande

Toute annulation totale ou partielle de commande de plants de la part du client avant mise en culture des plants ou moins de 6 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50 % de la valeur de la commande annulée sans que le vendeur ait à fournir la preuve qu'il a subi une perte en raison de cette annulation. Toutefois si les produits de la commande annulée sont invendables, le vendeur se réserve la possibilité d'exiger la réparation intégrale du préjudice subi.

Sauf stipulation contraire figurant sur la facture, nos factures sont payables au siège de l'entreprise à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture, sans escomptes pour paiement anticipé. Toute prolongation d'échéance accordée au moment de la commande donnera lieu à une majoration dont le taux est fixé à un taux égal à trois fois celui de l'intérêt légal en vigueur plus un (1) point, sauf mention contraire d'un taux supérieur sur la facture

Non-paiement : En cas de non-paiement dans les délais prévus à la commande, il est expressément convenu ce qui suit :

- La déchéance du terme, automatiquement sans qu'il soit besoin d'aucune $formalit\'e et pour toutes les \'ech\'eances d'\'etalement m\^eme pr\'ealablement accept\'e$
- Il sera perçu des pénalités de retard au taux d'intérêts de la BCF majoré de 10 points sans que ces pénalités soient inférieures à trois fois le taux d'intérêt légal.
- De plus, conformément à l'article I 441-6 du code de commerce, tout retard de

paiement entraînera automatiquement une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros due par l'acheteur au vendeur. Cette indemnité sera augmentée des frais de recouvrement excédant ce montant forfaitaire, sur présentation de justificatifs. Cette indemnité s'ajoutera aux pénalités et intérêts de retard précités

En cas de défaut ou de retard de paiement, nous pourrons résilier les commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action.

Recouvrement contentieux

Le recours à des procédures judiciaires pour parvenir au recouvrement des sommes dues donnera lieu au versement par le débiteur de dommages et intérêts destinés à couvrir les frais des actions engagées. En vertu des articles 1226 et suivants du code civil, ces frais sont fixés forfaitairement à 20 % des sommes impayées aux échéances à titre de clause pénale. Ils s'ajoutent aux éventuels frais judiciaires et aux intérêts de

8 - Conditionnement

L'acheteur est seul responsable des conditions de stockage et d'usage des produits. Tout reconditionnement de nos produits par l'acheteur entraîne l'annulation de toute garantie. En cas de non-respect de cette obligation de la part de l'acheteur ou de la part des propres clients de l'acheteur, la responsabilité du vendeur ne pourra en aucune manière être engagée pour ces semences. L'interdiction d'utiliser la marque vendeur et/ou son logo s'applique également intégralement dans ce cas.

9 - Plaque de culture

La plaque de culture et transport de plants « rigide » est et reste à tous moments la propriété du vendeur et n'est pas utilisable par un tiers sans un accord préalable écrit du vendeur. Le client doit stocker les plaques dans un lieu propre et les tenir à disposition du vendeur qui en assurera le retour au centre de production. Une pénalité de 8,00 euros par plaque pourra être appliquée en cas de non-retour. Une pénalité de 14,00 euros par plaque sera appliquée dans le cas d'une utilisation de la part d'un tiers sans accord écrit du vendeur et les caisses seront à retourner aux frais du client aux centres logistiques du vendeur.

10 - Propriété intellectuelle

Marques - logos

L'utilisation de la marque du vendeur et/ou de son logo par l'acheteur devra toujours être soumise à l'accord écrit préalable du vendeur. **Protection des droits de l'obtenteur :**

Nos produits sont destinés à une utilisation par des professionnels en vue de produire des plants végétaux et/ou potagers. Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux produits sont la propriété du vendeur, qu'ils fassent ou non l'objet d'un titre de propriété intellectuelle (brevet, marque, certificat d'obtention végétale...).

En conséquence, sont strictement interdits : - la reproduction et/ou l'utilisation des variétés protégées ou des marques déposées ou de tout titre de propriété intellectuelle ; - l'utilisation des semences en vue de la production, de la sélection ou de la multiplication des variétés (traitement, culture, conditionnement. . .):

- La revente des semences, sauf accord préalable exprès et écrit entre le vendeur
- Le stockage en vue de poursuivre un ou plusieurs des objectifs cités ci-dessus. À défaut, l'acheteur s'expose à des poursuites judiciaires. L'acheteur s'engag également à informer le vendeur de toute atteinte à ses droits de propriété intellectuelle dont il a connaissance, et à pleinement coopérer afin de défendre les droits du vendeur de toute violation

11 - Clause de réserve de propriété

Il est expressément convenu entre le vendeur et l'acheteur que les produits sont vendus avec une clause de réserve de propriété. En conséquence, le vendeur reste propriétaire des produits jusqu'au complet paiement du prix. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens tel que mentionné à l'article 12 ci-dessous. L'acheteur s'engage donc à assurer lesdites marchandises contre les risques de perte, vol ou destruction. Le vendeur est en droit de recouvrir le paiement des produits avant même le transfert de la propriété des produits au vendeur. L'acheteur accorde au vendeur, à ses agents et à ses employés, une autorisation irrévocable d'accéder à tout moment dans tout local où les produits sont ou pourraient être stockées afin de les inspecter en cas d'exercice par le vendeur de la clause de réserve de propriété. L'acheteur doit coopérer en prenant toutes les mesures qui s'imposent afin de protéger la propriété et les droits du vendeur. Il autorise en particulier le vendeur à enregistrer une réserve de propriété et s'engage à accomplir toutes les formalités nécessaires. Il est également interdit à l'acheteur de disposer des marchandises pour les revendre, les incorporer ou les mettre en gage. En cas de non-paiement dans les délais prévus aux présents et/ou figurant sur la facture, et une fois passé le délai de la mise en demeure restée infructueuse, le vendeur se réserve le droit d'entreprendre toute action ou d'introduire toute instance à l'encontre de l'acheteur, afin d'obtenir soit le paiement des sommes qui lui sont dues, soit d'obtenir la restitution des matériels. Cette clause ne fait pas obstacle à la demande par le vendeur de dommages et intérêts destinés à réparer le préjudice subi.

12 - Garanties et limitation de responsabilité

Le vendeur garantit à l'acheteur la fourniture d'une marchandise loyale, saine et marchande, et ce, en l'état de la connaissance technique lors de la période de production des semences. Les photos, descriptions et recommandations mentionnées dans nos catalogues et documents sont données à titre d'indication et ne peuvent en aucun cas être considérées comme contractuelles. Les résultats obtenus par nos acheteurs, des professionnels, dépendent d'un grand nombre de paramètres et pas uniquement de la variété et de la qualité de la semence, mais aussi de facteurs difficiles ou impossibles à apprécier ou prévoir et pouvant varier notamment suivant les régions, tels que l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, l'évolution des connaissances techniques, les techniques et opérations culturales. De ce fait, les conseils, suggestions, cycles de $v\'eg\'etation\ et\ pr\'ecocit\'e\ ne\ sont\ propos\'es\ qu'à\ titre\ indicatif.\ Ils\ ne\ sauraient\ ni$ constituer des engagements contractuels ni comporter une garantie de récolte. Eu égard à la nature des produits vendus, au fait que la semence est un produit vivant soumis à de nombreux aléas extérieurs lors de son utilisation, la responsabilité du

vendeur ne pourra être retenue qu'en cas de vice prouvé ou de non-conformité établie. En tout état de cause et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique, de faculté germinative ou de résistances aux souches ou aux races de parasites reconnues à ce jour, la responsabilité du vendeur ne pourra dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré, à l'exclusion de toute indemnité ou de tout dommages et intérêts.

13 - Force maieure

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure, auquel cas la responsabilité du vendeur ne saurait être engagée. Sont considérés comme cas de force maieure, à titre d'exemples non limitatifs, les faits de guerre, grèves. pandémies, accidents et incendies dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des produits, perturbations atmosphériques et accidents de culture apportant des modifications dans la quantité et la qualité des

14 - Réclamations :

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur doit être effectuée sur le bon de transport. Toute réclamation portant sur la faculté germinative, la pureté spécifique, l'authenticité, la pureté variétale devra être faite dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la date de livraison, et au plus tard dans un délai de 5 semaines de la livraison. Le respect de ces délais est prescrit à neine d'irrecevahilité de toute demande

Retours

Quel qu'en soit le motif, nous n'acceptons aucun retour sans accord préalable écrit de notre part. Les semences retournées doivent l'être en port payé par l'acheteur. Contestations

En cas de contestation sur une partie d'une de nos livraisons, l'acheteur est obligé de paver à échéance la quantité de semences non contestée.

15 - Livraisons

Nos livraisons sont effectuées dans les conditionnements indiqués dans nos cgv; pour les conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément pai conditionnement à facon. Pour les commandes spécifiques, il sera facturé une somme forfaitaire correspondant aux frais de préparation et d'expédition des semences indiqués dans nos tarifs

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif : ceux-ci dépendant notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande, en fonction du délai logistique de référence dans la profession, et à exécuter les commandes, sauf force maieure, ou en cas de circonstances hors de son contrôle, tels que grèves, gel, incendie, tempête. inondation, épidémie, difficultés d'approvisionnement, sans que cette liste soit limitative. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande. Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus, ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le dient et enregistrée par notre société.

Les livraisons sont effectuées franco de port. Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la remise des produits au transporteur (ou à la sortie de nos entrepôts).

Transport

Il appartient au client, en cas d'avarie des marchandises livrées ou de manquants, d'effectuer toutes les réserves nécessaires auprès du transporteur. Tout produit n'avant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec A.R. Dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur, conformément à l'article I. 133-3 Du code de commerce, et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré accepté par le client.

16 - Retour et modalités

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Toute demande de retour devra être faite dans un délai de huit jours après l'expédition. Seules les semences retournées en emballage d'origine intact feront l'objet d'un avoir n'excédant cependant pas 70 % de la valeur initiale. Tout produit retourné dans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir. Les frais et risques de retour sont toujours à la charge de l'acquéreur. Aucun retour n'est accepté en jeunes plants.

17 - Loi applicable

Les présentes conditions générales de vente ainsi que toute vente sont soumises à la loi française.

18 - Litiges - attribution de juridiction

En cas de contestation de quelque nature qu'elle soit, les parties s'efforceront dans un premier temps de parvenir à une solution amiable. Tous les litiges auxquels le présent contrat et les accords qui en découlent pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résolution, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux juridictions compétentes de Thonon-les-bains. L'acheteur accepte cette attribution de juridiction, sans aucune restriction ni réserve. Si une ou plusieurs des dispositions des présentes cgv sont nulles ou non valides ou déclarées comme tel par un tribunal, les autres dispositions des présentes cgv gardent cependant toute leur force et leur portée.

S.A.S. au capital de 165.000 € - R. C. Thonon-les-Bains B 796 180 511 - APE INAF 4621 Z - Siret 796 180 511 00027 - TVA FR 62 796 180 511 - Carte Professionnelle GNIS 01194 Les photographies et descriptifs techniques ne sont donnés qu'à titre indicatif et sont sans valeur contractuelle.lmprimé en Février 2025.

Directeur de publication : René Richert, Ducrettet S.A.S © Copyright 2025- Tous droits réservés : toute reproduction, partielle ou totale, par quelque moyen que ce soit, de cette documentation est strictement interdite. Conception Vincent Richert et mise en page : Marie Richert Crédits photos: Benary, Beekenkamp, Dümmen Orange, Shoneveld, Morel. - Imprimé en France.



